

4226A

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** 4226A**Autres Moyens d'Identification :** Vernis isolant transparent**N° de Pièces Connexes :** 4226A-55ML, 4226A-1L, 4226A-3.78L, 4226A-tonnelet

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Revêtement de protection haute tension pour appareils électroniques et électriques**Usage contre-indiqué :** Sans objet

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**

MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADA

**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)

**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**4226A****Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquides Inflammables	3	Attention	Flamme
Toxicité Pour Certain Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

<b>Mention</b>	<b>Attention</b>
<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H226 : Liquide et vapeurs inflammables
	H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

*Suite de section sur la page suivante*

## 4226A

*Continuation...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux ou du visage.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisé pour éteindre.
P303 + P361 + + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### Dangers Non Classifiés Ailleurs

<b>Critères HCS2012</b>	<b>Mention de Danger/ Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

**4226A**
**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
123-86-4	acétate de n-butyle	48%
110-43-0	heptan-2-one	4%
136-52-7	acide 2-éthylhexanoïque, sel de cobalt	<0.1%

**Section 4 : Premiers Soins**

<i>Condition d'Exposition</i>	<i>Code SGH: Conseils de Prudence</i>
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)</b>	P303 + P361 + P353
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation, peau sèche, rougeur</i>
<b>Intervention</b>	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340 + P312, P308 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation, maux de tête, somnolence, étourdissement, toux, nausée</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>EN CAS D'INGESTION</b>	P301 + P330 + P331
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation, sensation de brûlure, douleurs abdominales, étourdissement, somnolence, nausée</i>
<b>Intervention</b>	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b>	P305 + P351 + P338
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>faible toxicité : légère irritation des yeux, rougeur, douleur</i>
<b>Intervention</b>	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

**4226A****Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

<b>Moyens d'extinctions</b>	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.  Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
<b>Danger Spécifiques</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
<b>Produits de Combustion</b>	La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ) et des fumées toxiques.
<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

<b>Protection Individuelle</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
<b>Précautions à Prendre pour l'Intervention</b>	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
<b>Précautions pour l'Environnement</b>	Sans objet
<b>Méthode de Confinement</b>	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
<b>Méthode de Nettoyage</b>	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
<b>Méthode d'Élimination</b>	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**4226A****Section 7 : Manutention et Stockage****Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel antidéflagrant.

**Manutention**

Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

**4226A**
**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**
**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate de n-butyle	ACGIH	150 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	150 ppm	Non établi
	Canada AB	150 ppm	200 ppm
	Canada BC	20 ppm	200 ppm
	Canada ON	150 ppm	Non établi
	Canada QC	150 ppm	200 ppm
heptan-2-one <i>méthylamylcétone</i>	ACGIH	50 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	Non établi
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	50 ppm	Non établi
	Canada ON	25 ppm	Non établi
	Canada QC	50 ppm	Non établi

*Note* : Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

**Paramètres de Contrôles**
**Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

**Équipement de Protection Individuelle**
**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION** : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau**

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

*Suite de section sur la page suivante*

## 4226A

**Protection Respiratoire** Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurez-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

### Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

**4226A**
**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité</b>	1%
<b>Apparence</b>	Incolore	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité</b>	7%
<b>Odeur</b>	Solvant aromatique, doux fort	<b>Pression de Vapeur @20 °C</b>	1.2 kPa [8.8 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Pas disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	≥3.9 (Air =1)
<b>pH</b>	Pas disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.957
<b>Point de Fusion/ Point de Congélation</b>	Pas disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Partiellement miscible
<b>Point Initial d'Ébullition <sup>a)</sup></b>	≥126 °C [≥259 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau <sup>b)</sup></b>	Pas disponible
<b>Point d'Éclair <sup>a)</sup></b>	27 °C [81 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	≥415 °C [≥779 °F]
<b>Taux d'Évaporation</b>	~0.8 (ButAc = 1)	<b>Température de Décomposition</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité</b>	Inflammables	<b>Viscosité @25 °C</b>	>20.5 mm <sup>2</sup> /s

a) Basé sur le composant acétate de n-butyle, qui a le point d'ébullition le plus bas

b) Pensky-Martens valeur de la tasse fermée

c) Limites d'explosivité inférieure et supérieure et pression de vapeur du mélange calculées selon le principe de Le Chatelier et les limites des composants LFL et UFL

**4226A****Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Sans objet
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les températures excessives, les étincelles, les autres sources d'ignition et de substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	<i>Faible toxicité</i> : Peut provoquer une légère irritation des yeux, rougeur ou douleur
<b>Peau</b>	Provoque une légère irritation, peau sèche et rougeur.
<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation, maux de tête, somnolence, étourdissement, toux, nausée
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation, sensation de brûlure, douleurs abdominales, étourdissement, somnolence, nausée.
<b>Chronique</b>	Sans objet

*Suite de section sur la page suivante*

## 4226A

### Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétate de n-butyle	>10 768 mg/kg Rat	>17 600 mg/kg Lapin	21.1 mg/L 4 h Rat
heptan-2-one	1 670 mg/kg Rat	12 600 µL/kg Lapin	>16.7 mg/kg 4 h Rat (vapeur)
acide 2-éthylhexanoïque, sel de cobalt	3 129 mg/kg Rat	5 690 mg/kg Cochon d'Inde	Pas disponible
ETA du mélange	>2 000 mg/kg	>2 000 mg/kg	>100 mg/L (vapeur)

*Note :* Les limites toxicologiques des bases de données RTECS<sup>2</sup> et d' ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

### Autre Effets Toxiques

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions/irritation des yeux</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire et de la peau</b> (risque de réactions allergiques)	L'acide 2-éthylhexanoïque, sel de cobalt peut entraîner une sensibilisation de la peau selon des études animales.
<b>Cancérogénicité</b> (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.
<b>Mutagénicité</b> (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b> (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Tératogénicité</b> (risque pour la malformation des fœtus)	Selon des études animales, il l' acide 2-éthylhexanoïque, sel de cobalt est toxique pour le développement.
<b>Toxique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	L'acétate de n-butyle et le heptan-2-one peuvent affecter le système nerveux central par inhalation, provoquant une somnolence ou des vertiges.

*Suite de section sur la page suivante*

**4226A****Toxique pour certains organes cibles –exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange a une viscosité cinématique supérieure à  $>20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$  à  $40 \text{ }^\circ\text{C}$ .

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Selon les données disponibles, ni l'acétate de n-butyle ou le heptan-2-one ne sont classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

L'acide 2-éthylhexanoïque, sel de cobalt est dangereux pour le milieu aquatique, avec une classification de catégorie 2 chronique.

**Écotoxicité Aiguë**

Les données de toxicité disponibles ne respectent pas les seuils de classification.

**Écotoxicité Chronique**

Les données de toxicité disponibles ne respectent pas les seuils de classification.

**Biodégradation et Persistance**

Pas disponible

**Potentiel de Bioaccumulation**

Pas disponible

**Autres Effets**

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 54% [521 g/L]; Composé Organique Volatile (COV) réglementé = 918 g/L

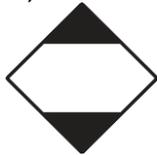
**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**4226A****Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre****Référez aux Règlements TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins

4226A-55ML, 4226A-1L, 4226A-3.78L

**Quantité Limitée**

Tailles supérieures à 5 L (passager)

4226A-tonnelet

**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Non*Suite de section sur la page suivante*

**4226A****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 L ou moins

4226A-55ML, 4226A-1L, 4226A-3.78L

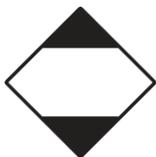
**Quantité Limitée**Qté Net total par  
emballage = 10 L

Tailles supérieures à 5 L

**INTERDIT****Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins

4226A-55ML, 4226A-1L, 4226A-3.78L

**Quantité Limitée**

Tailles supérieures à 5 L

4226A-tonnelet

**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Non

**Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**4226A****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

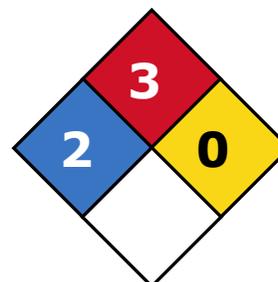
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

**USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>*</b>	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>		<b>3</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>		

**CODES 704 NFPA®**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA (Clean Air Act, USA)**

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme polluants atmosphériques dangereux.

**EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)**

Ce produit contient de l'acétate de n-butyle (No. CAS 123-86-4), qui sont assujettis sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

**TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

*Suite de section sur la page suivante*

## 4226A

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

### Europe

#### **RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

#### **WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

### Section 16 : Autres Informations

**Préparé par le** Département des Affaires Réglementaires

**Date de Révision** 20 décembre 2022

**Annule et Remplace** 12 avril 2022

**Changement Effectué :** Passer à l'article 14.

#### **Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

*Suite de section sur la page suivante*

**4226A****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = <i>IARC</i> )
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i> )
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i> )
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
Qté Net	Quantité nette
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques**

Contactez nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouvent à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : +1-905-331-1396

**Adresses**

*Fabrication & Support*  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario, Canada  
L7L 5R6

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locaux, régionaux, nationaux, ou internationaux qui s'appliquent.